

Connaître les secrets de la rivière

n° 114

PRINTEMPS 2024



SYNDICAT DE L'ORGE





François Cholley, Président du Syndicat de l'Orge Administrateur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie Maire de Villemoisson-sur-Orge

Au service des usagers et des riverains de l'Orge

Ce début d'année a été marquée par de fortes pluies. C'est une très bonne nouvelle et un motif d'inquiétude. En effet, cette eau de pluie a fortement rechargé les nappes phréatiques qui en avaient besoin. Mais cette eau de pluie a provoqué une forte hausse du niveau et du débit de la rivière. Il y a eu ponctuellement quelques débordements mais nos systèmes et notre organisation ont fait face de manière efficace. À titre de précaution, Vigi'Orge, notre système d'alerte aux riverains a été déclenché plusieurs fois. Des bulletins de situation ont été édités régulièrement afin d'informer les élus et partenaires de notre territoire. Nos équipes ont été mobilisées pendant près de 15 jours pour rassurer, expliquer et agir de façon coordonnée au plus près du terrain en relevant ou abaissant des vannes, en décidant de déverser et de stocker l'eau excédentaire dans nos bassins de rétention pour limiter les effets de la crue.

Je tiens ici à les remercier de leur travail efficace et vous engage à découvrir dans ce numéro du Fil de l'Orge tous les moyens mis en œuvre par notre Syndicat pour surveiller la rivière. Avec un territoire très urbanisé à l'aval de l'Orge et rural en amont, la connaissance et l'observation en temps réel de la rivière sont essentielles afin de prévenir les risques de débordements.

Notre deuxième mission est de maîtriser l'assainissement. Nous investissons chaque année plus de six millions d'euros dans le développement et l'entretien des réseaux d'assainissement. Rappelons aussi que chacun a sa part de responsabilité et un rôle à jouer. Les particuliers doivent être correctement raccordés aux réseaux et faire attention à ne pas jeter les lingettes dans les toilettes mais dans les poubelles. Chaque entreprise doit éviter de déverser des produits dangereux ou non conformes qui ne peuvent être épurés dans les stations d'épuration. Nous les aidons à respecter l'eau et l'Orge (à lire en pages 14-15). Une équipe du Syndicat est tout particulièrement en charge de leur accompagnement pour qu'elles adoptent les bonnes pratiques et qu'elles se mettent en conformité en rejetant les eaux usées et rien que les eaux usées dans les bons réseaux.

Notre but est de vivre près d'une rivière propre et agréable dans un écrin de verdure. C'est la raison pour laquelle, nous travaillons également à la préservation de la vallée à travers le plan paysage (à lire en pages 12-13). Notre mot d'ordre : que la nature reprenne sordist ! Une consultation avec l'ensemble des parties prenantes (élus, usagers, associations, partenaires financiers et institutionnels) a été menée en 2023 afin de replacer l'eau au cœur des aménagements et de renforcer la biodiversité.

Tel est le sens et l'ambition que j'entends donner à notre action, en veillant à une répartition efficace et efficiente de nos ressources financières sur les projets ayant le plus d'impacts positifs.

Bonne lecture !



Au Fil de l'Orge - 163, route de Fleury 91172 - Viry-Chatillon Cedex - Site d'Ulainville - 19, rue de Saint-Arnoult - 91340 Olliainville - 19, rue de Saint-Arnoult - 91340 Olliainville - 19, rue de la publication - François Cholley-Rédactrice en chef : Pascale Simonin - Comité de rédaction : Jean-Marc Bouchy, Pascale Simonin - Crédits photos : (Stock, Shutterstock, Alamy, Syudicat de l'Orge - Conception et réalisation : gué Impression : Socosprint imprimeurs - Mars 2024 - ISSN : 0298-8658







En amont, en aval La vie de l'Orge Panorama de nos actions



ses droits



Dans notre élément Connaître les secrets de la rivière



Seconde nature
Aider les entreprises
à respecter l'eau... et l'Orge





























Du nouveau pour l'éducation à l'environnement!

En 2024, afin de répondre à plus de demandes, et de sensibiliser plus d'enfants, la formule "classe d'eau", telle qu'elle existait depuis 15 ans, se réinvente!

L'équipe d'éducation à l'environnement propose désormais aux enseignants de cycle 3 [CM1/CM2] de choisir 5 ateliers maximum, parmi 10 thématiques en classe ou sur le terrain : le cycle naturel de l'eau, le cycle de l'eau domestique, la station d'épuration, les sources de pollution des cours d'eau, les enjeux de l'eau dans le monde, l'Orge et le risque inondation, la microfaune aquatique, les oiseaux d'eau, les plantes sauvages, les arbres de la vallée. Les enseignants de cycle 2 (CP, CE1, CE2) peuvent s'inscrire à 2 ateliers maximum parmi les 4 suivants : l'eau indispensable à la vie, l'eau dans tous ses états, les pouvoirs de l'eau ou la balade sensorielle.

Toutes les interventions sont en adéquation avec les programmes scolaires.

Au niveau des collèges, les enseignants sélectionnent jusqu'à 6 interventions d'une heure parmi 5 modules :

une consommation responsable de l'eau, les impacts anthropiques sur les cours d'eau, les enjeux de l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans le monde, le changement climatique, la biodiversité.







nettoyage de la vallée

En octobre 2023, s'est déroulée l'opération annuelle de nettouage de la rivière et des espaces naturels de la vallée en mettant sur le terrain tous les agents du sundicat. 1,4 tonne de déchets ramassés lors de la journée : pots d'échappement, vélos, valises, coffre-fort, ont notamment été retrouvés dans les buissons, autour des bancs et dans la rivière.

En 2023:

- 4 PATROUILLEURS
- 53 TONNES DE DÉCHETS RAMASSÉS SUR LA VALLÉE [28 tonnes de déchets sauvages et 25 tonnes d'ordures ménagères issues des corbeilles disséminées dans les espaces naturels).
- 3,5 TONNES DE DÉCHETS TRIÉS depuis nos plateformes de tri, mises en service en juillet.

Le changement climatique nous oriente!

Le Syndicat s'est lancé depuis avril dans la réalisation d'un bilan carbone. Cette démarche s'inscrit dans la lutte contre le changement climatique. Ce Bilan carbone a pour objectif de quantifier les gaz à effet de serre (GES) émis par l'activité du Syndicat sur 2022 (année de référence). Ces émissions de GES peuvent avoir lieu au sein de la structure (carburants, achats, chauffage...). ce sont les émissions directes, ou bien chez les fournisseurs et les prestataires, ce qui correspond aux émissions indirectes.



Les résultats obtenus serviront ainsi à mesurer notre dépendance directe et indirecte aux énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole) dont l'utilisation produit des GES, pour orienter nos choix et nos actions afin de réduire l'impact environnemental de notre collectivité.



1º édition de la journée sécurité

L'objectif était de sensibiliser aux différents risques liés au travail et à nos activités, mais aussi d'améliorer la qualité de vie au travail en proposant des ateliers ouverts à l'ensemble du personnel. Cette première édition a rassemblé plus de 80 agents.

> Répartis au sein de cinq ateliers, les collaborateurs ont pu bénéficier d'initiations autour du réveil musculaire, de la prévention des chutes de plain-pied et une sensibilisation en réalité virtuelle aux risques présents dans les bureaux

et au port des EPI (équipements de protection individuelle).



















Tri des déchets

Le Syndicat, avec ses partenaires, vient d'installer des conteneurs pour le tri sélectif des déchets sur deux de ses sites : au bassin du Carouge à Brétigny-sur-Orge et au bassin de Saint-Michel-sur-Orge.

Les petites poubelles installées sur ces sites vont donc être enlevées au profit de ces conteneurs. Chacun est invité à transporter ses déchets pour

les mettre dans ces conteneurs : pour le lien sanitaire, visuel et la qualité de la rivière.

SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DU SYNDICAT

Retrouvez sur Facebook et Twitter toutes les actualités du Syndicat sur les chantiers assainissement et milieux naturels, les bulletins d'alerte pollution et/ou inondation, des informations sur la faune et la flore ... N'hésitez pas à nous suivre, à liker et à partager! Toutes les vidéos du Syndicat sont également disponibles sur notre chaîne YouTube.

> Et pour découvrir notre nouveau rapport de développement durable, rendez-vous sur syndicatdelorge.fr (rubrique Kiosque).



Connaître les secrets de la rivière

"Je tiens le flot de la rivière comme un violon".
Il n'y a pas que Paul Éluard pour considérer la rivière comme un instrument inspiré et déroutant. Au Syndicat de l'Orge, toute une équipe est à son écoûte. Elle l'observe, la scrute et cherche à en sonder tous les mystères Et sans le savoir, chacune et chacun de nous en profite.

Avec un territoire très urbanisé à l'aval de l'Orge et plus fural en amont, la connaissance et la surveillance de la rivière sont essentielles afin de prévenir les risques de débordement ou de pollution. Le Syndicat de l'Orge n'a pas attendu pour s'en saisir.



La surveillance automatisée de la rivière débute au siècle dernier

En 1997, le premier outil de télégestion de l'Orge a été mis en place pour avoir une vision globale et en temps réel de la rivière et de son réseau d'assainissement.

Un ensemble de sondes et de pluviomètres est alors installé pour mesurer la hauteur de l'eau à différents points de la rivière, évaluer son débit ou enregistrer ses oscillations. Grâce à des lignes téléphoniques et des automates, les informations sont centralisées vers un seul et même superviseur. En retour, celui-ci peut piloter à distance — et dans une certaine mesure — le régime hydraulique de la rivière. Il peut, en effet, relever des vannes ou en abaisser d'autres. En décidant de déverser et de stocker de l'eau excédentaire dans des bassins prévus à cet effet, il permet aussi d'éviter un certain nombre de crues.

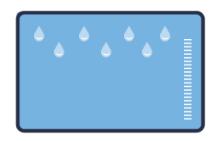
Le superviseur peut également aux endroits où l'inclinaison est faible, activer des pompes de relevage pour mieux évacuer les eaux usées. Si ces pompes dysfonctionnent, il en est aussitôt avisé et il peut alors déclencher rapidement l'intervention d'une équipe pour résoudre la panne car il ne faut jamais oublier que derrière le perfectionnement d'un outil de télégestion, il y a toujours des équipes qui sont sous "astreinte H24", capables d'agir à tout moment si la situation s'avère préoccupante.





"Nous avons trois niveaux de crise : le jaune pour les risques modérés, le orange pour les risques importants et le rouge pour les risques les plus élevés. S'il y a le moindre risque pour la sécurité ou la santé des riverains, nous basculons en alerte maximale."

Noémie Da Cruz, chargée de mission prévention et gestion du risque inondation au sein du Syndicat de l'Orge

















Pour se représenter l'espace de travail du superviseur, il faut imaginer une salle avec de nombreux écrans où des informations synthétiques et des pictogrammes aident à identifier facilement et rapidement l'état de la rivière. Noémie Da Cruz, chargée de mission prévention et gestion du risque inondation au sein du Syndicat, précise : "Nous avons trois niveaux de crise : le jaune pour les risques modérés, le orange pour les risques importants et le rouge pour les risques les plus élevés. S'il y a le moindre risque pour la sécurité ou la santé des riverains, nous basculons en alerte maximale. À l'entrée de la salle de télésurveillance, nous avons installé une jauge lumineuse qui indique le niveau de risques que nous rencontrons à l'instant T. Toutes les équipes du Syndicat sont constamment informées."

L'auscultation de la rivière est permanente. Chaque semaine, un bulletin de veille (niveau, état des sols, prévision...) est envoyé aux délégués et communes. Quand la situation devient alarmante, un bulletin de crise est émis au moins quotidiennement et les personnes concernées sont informées en temps réel par le système Vigi'Orge.

L'organisation des forces vives du Syndicat s'adapte en fonction des niveaux d'alerte avec des équipes dont la mobilisation s'élève selon le niveau de risque.
Lorsque celui-ci devient rouge, toutes les cellules du Syndicat sont immédiatement et constamment réunies dans une même salle de crise afin d'engager des actions coordonnées et réactives.

Pour évaluer ces risques, le superviseur est le premier maillon de cette chaîne de surveillance. Au moindre problème, il est averti par une alerte sonore qui l'invite à regarder les écrans et identifier la zone de difficultés. Pendant les périodes de repos, les week-ends ou les congés, la surveillance est garantie.

Toute une équipe est placée sous astreinte et reçoit, en cas de problème, un appel à toute heure du jour ou de la nuit.





Une nouvelle jeunesse à 27 ans!

Le système de télégestion va être totalement modernisé avec un nouveau logiciel riche de nombreuses et intéressantes fonctionnalités. Le design graphique des alertes visuelles a été repensé pour offrir une expérience de contrôle plus moderne et plus intuitive. Depuis la fusion qui a réuni en 2019 le SIVOA1 et le SIBSO2, il convenait d'uniformiser les deux outils de télégestion qui existaient de part et d'autre. Si celui du SIVOA était plus complet, celui du SIBSO était plus moderne. Avec ce nouveau système, c'est l'alliance du meilleur des deux mondes avec une solution plus contemporaine dans sa technologie et plus ambitieuse dans sa couverture. Loïc Bideau, responsable du service de télégestion géomatique, informatique et gestion de crise, souligne aussi l'intérêt financier d'opter pour un sustème de télégestion unique : "Nous allons naturellement réduire nos coûts de maintenance et de développement. Outre l'amélioration et la modernisation de notre télésurveillance de l'amont et de l'aval de l'Orae. cette économie va s'avérer significative. J'ajoute que notre nouvel outil de pilotage n'exige pas de remplacer les sondes que nous avons implantées et que nous faisons réaulièrement évoluer depuis plus de 25 ans. Cet investissement, pertinent et nécessaire pour notre outil central, ne provoque pas de dépenses additives pour nos matériels de mesure et nos pluviomètres."

La conservation des sondes actuelles réparties sur plus de 130 sites est d'autant plus précieuse qu'elles détectent un certain nombre de pollutions (métaux et eaux usées). Il est à noter qu'en parallèle de l'évolution du système de télésurveillance, le Syndicat engage aussi un projet d'envergure pour la modernisation de ses stations de mesure de qualité de l'eau.

La modernisation du système se déroulera au cours des 18 prochains mois. Après avoir recueilli les besoins des équipes en charge de la rivière et de l'assainissement mais aussi ceux des services en charge de l'hydraulique, de l'informatique et de la télégestion, un cahier des charges répondant à toutes les attentes exprimées sera établi au cours du premier semestre 2024. Une fois le marché attribué, débutera avec le prestataire le travail de modernisation et de déploiement du nouveau système sans jamais interrompre la surveillance actuelle.



Un nuage pour surveiller la rivière

du Syndicat en seront améliorés.

Pour garantir une meilleure protection des données de télésurveillance de l'Orge mais aussi en faciliter l'accès, celles-ci seront dorénavant stockées dans une architecture sécurisée et sauvegardées dans le cloud³. Elles pourront être consultées à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Cette solution est plus agile mais aussi plus sécurisée qu'un simple serveur implanté dans un site qui peut être dégradé, incendié ou inondé.

² Sundicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge

ICe terme anglais, qui signifie nuage, désigne un ensemble de serveurs

et de données auguel on accède par internet.





Le drone, une nouvelle arme de surveillance des crues

Sophie Arnaud-Charron travaillant au sein du Syndicat a été formée pour devenir droniste. En cas de crues, son appareil télécommandé survolera les zones sensibles, inondables et inondées. Cette surveillance visuelle viendra compléter la connaissance apportée par les sondes, les pluviomètres et un ensemble de caméras fixes présentes sur certains sites clefs de l'Orge.



"Nous allons naturellement réduire nos coûts de maintenance et de développement. Outre l'amélioration et la modernisation de notre télésurveillance de l'amont et de l'aval de l'Orge, cette économie va s'avérer significative."

Loïc Bideau, responsable du service de télégestion géomatique, informatique et gestion de crise

Cette connaissance de la rivière et cette capacité à anticiper notamment les débordements n'empêchent pas le développement d'actions sur le terrain.

Noémie Da Cruz attache beaucoup d'importance à cette proximité avec les riverains: "Pour citer un exemple récent, nous sommes allés à la rencontre des habitants de Saint-Maurice-Montcouronne pour échanger avec eux sur les crises qu'ils ont vécues, notamment celle survenue au cours de l'été 2022⁴. Nous leur avons proposé l'installation de batardeaux pour mieux se protéger. Ces protections en aluminium se révèlent, en effet, assez efficaces pour empêcher l'inondation des caves et des maisons. Nous leur avons également préconisé de surélever leurs appareils électroménagers et leurs prises électriques pour éviter des dommages matériels et humains."

Savez-vous que l'Orge dépend de la Seine ?

Lorsque la Seine est très haute, les eaux de l'Orge, qui est l'un de ses affluents, ne peuvent plus s'y déverser et cela peut aussi provoquer des débordements par refoulement.

4 Le village de Saint-Maurice-Montcouronne a été reconnu en état de catastrophe naturelle à la suite des coulées de boue et ruissellements survenus le 15 août 2022. Un brutal épisode orageux avait fait déborder la Renarde et son affluent, la Prédecelle, aboutissant à l'inondation de certaines caves et habitations dans le village mais aussi d'autres villes comme Ballainvilliers, Sainte-Geneviève-des Bois et la Ville-du Bois:



Des tests grandeur nature

L'anticipation n'empêche pas les risques et les équipes du Syndicat testent leurs capacités et leur organisation dans des situations de crise fictives mais très réalistes. En 2021 et 2022, les équipes ont dû faire face à chaque fois à une "crise pollution". Pour ces exercices, de la fluorescéine a été déversée dans l'Orge. Ce produit n'a aucun impact sur la faune et la flore de la rivière mais il permet de visualiser un risque de pollution. En effet, il est originellement rouge mais devient jaune au contact de l'eau. Pour certains de ces tests, les équipes du Syndicat se sont exercées à la pose d'un barrage antipollution.







En 2023, c'est un risque inondation qui a été simulé et a impliqué de nombreux partenaires : les pompiers mais aussi les équipes de la préfecture et de deux communes [Viry-Châtillon et Breuillet]. À cette occasion, les municipalités ont pu éprouver leur procédure de gestion de crise et, avec les équipes du Syndicat, elles ont pu coordonner leurs actions pour voir comment informer les riverains ou organiser leur évacuation. Pour être au plus près de la réalité, il fallait réagir en temps réel. Un conseil extérieur déroulait un scénario connu de lui seul et la cellule de crise devait faire face à des événements imprévus et multiples : appels de riverains ou d'écoles, soutien à apporter aux polices municipales ... La multiplication des sonneries de téléphone créait un véritable capharnaüm sonore. "Nous en avons tiré un enseignement, précise Noémie Da Cruz. La réception des appels doit se faire en dehors de la cellule de crise pour filtrer les appels et n'adresser que les plus importants à la cellule de crise. À un moment, on n'arrivait plus à s'entendre. Or, dans ces moments-là, on a besoin de calme pour bien agir et réagir."

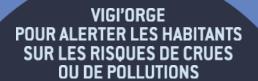
Avec un nouveau système de télégestion et le développement d'entraînements pour se confronter à différents scénarios de crise, le Syndicat renforce ses connaissances de l'Orge.
Connaître l'Orge, c'est aussi la protéger d'actes malfaisants qui viendraient en altérer l'état et c'est informer les riverains en cas d'inondations ou de pollutions. Connaître l'Orge, c'est évaluer les risques et savoir les anticiper. Connaître l'Orge, c'est savoir respecter la nature et vivre en harmonie avec elle.
Connaître l'Orge, c'est savoir découvrir ses mystères et s'en émerveiller.

La plupart des grandes crues peuvent être traitées. Mais pas les plus exceptionnelles ou les plus intenses.

Si le système de télésurveillance permet de mesurer le niveau de la rivière et de provoquer le cas échéant le déversement des excédents d'eau dans des bassins conçus pour écrêter les crues, le risque zéro n'existe pas. Les bassins permettent, en effet, de répondre aux crues vingtennales et trentennales. Pour des crues plus exceptionnelles ou des averses d'une brutale intensité, la structure actuelle n'empêche pas les débordements et les inondations, notamment quand le niveau de la Seine est très haut et le sol gorgé d'eau.



Découvrez l'exercice de crise réalisé par le Syndicat de l'Orge pour anticiper la gestion des inondations sur notre chaîne YouTube





Vigi'Orge est l'application grand public qui se nourrit de toute la connaissance apportée par le système et les équipes de télégestion du Syndicat de l'Orge. Elle a été créée en 2009 et il s'agissait alors d'un outil très précurseur en France. Vigi'Orge répond à trois objectifs :

1

Prévenir les riverains d'un risque de crue, de débordement ou de pollution de l'Orge et de ses affluents. 2

Informer les publics concernés de l'évolution de la crue ou de pollution. 3

Indiquer les attitudes à adopter pendant cette crue ou cette pollution.

Vigi'Orge ne se substitue pas aux communications du préfet, des élus et des cellules de crise mises en place par les communes victimes d'une inondation.

En parallèle, des bulletins de veille et de crise sont édités et envoyés aux élus de notre territoire.



La nature reprend ses droits

"L'eau a souvent été oubliée sur les territoires. Avec l'intensification de l'urbanisation, l'eau a été canalisée et déviée sous terre. On ne la voit plus jusqu'à ce qu'elle resurgisse au moment des crues et des inondations.

Avec le Plan Paysage, nous voulons remettre l'eau sous nos yeux et dans la tête des riverains qui sont aussi des usagers. Plus elle est visible, plus nous la respectons et chacun de nous en bénéficiera."

Ariane Mochi, chargée d'opération rivière/paysage

Peut-être avez-vous donné votre avis lors de la phase de concertation du Plan Paysage initié par le Syndicat de l'Orge ? Peut-être pas ? Mais qu'est-ce que ce Plan Paysage ? Quels sont ses objectifs, ses projets et ses secrets ? On vous dit tout...

Le paysage est un bien commun. Nous en sommes toutes et tous les bénéficiaires et les responsables. C'est un héritage qu'il nous faut respecter. Pour y parvenir, le Syndicat s'est saisi de cette question à travers le Plan Paysage soutenu par l'État. Ce document stratégique territorial vise à préserver l'identité de la vallée, anticiper les évolutions de ses paysages et en développer les atouts.

Emmanuel Pranal, responsable du service Pausage au sein du Sundicat, nous en détoure les principes fondateurs: "Le Plan Paysage comprend trois parties. La première phase consiste à prendre une photographie du territoire en s'interrogeant sur son état actuel, son devenir spatial et temporel ainsi que ses attentes. Pour cela, nous avons mené une grande action de concertation publique qui nous a permis de définir nos trois grands objectifs (phase 2) : renforcer les paysages liés à l'eau au service de la biodiversité, remettre le cycle de l'eau au cœur de l'aménagement du territoire et, enfin, parcourir notre territoire en préservant les espaces de nature. La dernière phase est consacrée au plan d'actions et au déploiement opérationnel de notre Plan Paysage. Nous devrions finaliser tout cela en 2024".

Tous les avis ont été pris en compte !

Élus, usagers, associations d'usagers, partenaires financiers, partenaires institutionnels... toutes les parties prenantes qui sont concernées par un aménagement plus naturel de la vallée ont pu exprimer leurs avis. La diversité des opinions a été entendue et rien n'a été éludé. À bien écouter Emmanuel Pranal, certaines divergences l'ont étonné:

Diagramme confluence Orge-Seine

"Parmi tous les sujets, la question des circulations douces a suscité de nombreux débats.
Certains usagers reprochent l'aménagement de voies trop étroites pour des promenades partagées entre piétons, vélos et poussettes mais d'autres nous incitent à ne pas créer des "autoroutes" en milieu naturel."

Emmanuel Pranal, responsable du service Aménagement Rivière et Paysage





Réunion de synthèse de la concertation phase 1



Randonnée découverte avec élus et partenaires

Un projet récompensé au plus haut niveau!

Depuis 2013, le ministère de la Transition écologique lance chaque année un appel à projet parmi tous les Plans Paysage et il récompense les meilleurs d'entre eux. En 2021, le projet du Syndicat de l'Orge a fait partie des 16 lauréats de la catégorie "généraliste" et a été le seul distingué en Île-de-France. Le jury a été sensible à son esprit de consultation et de conciliation mais aussi à sa préoccupation de l'accueil du public et de préservation des milieux naturels. Soutenu financièrement par le ministère et membre de facto du club des Plans Paysage, le Syndicat peut échanger avec les autres lauréats et ainsi partager de bonnes pratiques avant de devenir à son tour une source d'inspiration pour de futurs projets territoriaux.

Pour Ariane Mochi, pilote du projet, il se singularise par l'attention portée dans "la mise en valeur des paysages de l'eau. Or, l'eau a souvent été oubliée sur les territoires. Avec l'intensification de l'urbanisation, l'eau a été canalisée et déviée sous terre. On ne la voit plus jusqu'à ce qu'elle resurgisse au moment des crues et des inondations. Avec le Plan Paysage, nous voulons remettre l'eau sous nos yeux et dans la tête des riverains qui sont aussi des usagers. Plus elle est visible, plus nous la respectons et chacun de nous en bénéficiera."

Olivier Thomas, maire de Marcoussis, est le plus ancien élu du Syndicat de l'Orge (après le Président) "car je m'y impliquais déjà avant d'être maire" et il ne cache pas "aimer l'approche concrète du Syndicat car cela correspond vraiment à nos besoins de réponses sur les sujets environnementaux." À ses yeux, le Syndicat est "un laboratoire inier" et il lui a semblé naturel de s'implique

pionnier" et il lui a semblé naturel de s'impliquer dans l'élaboration du Plan Paysage. Il nous explique pourquoi et comment.

"J'ai beaucoup soutenu le projet paysage car le cadre de vie est un mot qui se raréfie dans le vocabulaire de l'environnement. Or, c'est tout à fait essentiel. Les paysages participent directement de notre équilibre. Les paysages nous inspirent. Corot, Cézanne et bien d'autres artistes ont peint Marcoussis et sa vallée ... Lorsque vous êtes au bord d'un bassin, à Brétigny, par exemple vous pouvez vous transposer ailleurs ... cette vue est apaisante et donne un autre rythme à nos vies denses et citadines.

Lorsqu'on intègre cette dimension du paysage, on respecte forcément la nature. C'est pourquoi, j'ai insisté pour que le Plan Paysage irrigue les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de l'ensemble de nos communes afin que nous protégions nos vues aussi bien que nous préservons nos bâtiments et notre patrimoine.

C'est la géographie qui fait l'histoire. Notre territoire s'est développé avec les femmes et les hommes qui l'ont habité seion les possibilités que nous donnait cette géographie. L'Orge et ses affluents sont parties prenantes des activités humaines qui se sont installées et par conséquent des paysages qui s'y sont façonnés.

Le maraîchage par exemple a construit mon village de Marcoussis jusque dans sa forme urbanistique. Aujourd'hui, la promenade tout au long de la Salmouille est devenue l'épine dorsale de nos liaisons douces, en parallèle de notre rue principale.

Dans une commune comme la nôtre où un tiers est bâti, un tiers agricole, un tiers forestier, le Plan Paysage prend tout son sens."





Aider les entreprises à respecter l'eau...et l'Orge

Si le Syndicat de l'Orge investit chaque année plus de 1,3 million d'euros dans le développement et l'entretien des réseaux d'assainissement, chaque entreprise du bassin-versant a un rôle à jouer pour ne pas déverser n'importe quoi dans les canalisations. Pour les accompagner dans leurs pratiques, une équipe du Syndicat vient à leur rencontre, établit un diagnostic et facilite leurs démarches pour obtenir des subventions afin de les aider à se mettre en conformité.

Le contrôle des eaux non domestiques rejetées dans nos réseaux doit devenir une préoccupation essentielle car c'est là que commencent le bon assainissement mais aussi le risque des pollutions vers la rivière ou les sols. Les entreprises ont une responsabilité légale sur ce sujet. Plutôt que la sanction immédiate, la volonté du Syndicat de l'Orge est d'encourager l'adoption de bonnes pratiques et c'est à ce titre que le service des Eaux Usées Non Domestiques (EUND) intervient. Il contrôle, diagnostique et facilité les démarches des entreprises afin que celles-ci puissent se mettre enfin en conformité.

"Si une entreprise ne respecte pas la réglementation en mêlant, par exemple, le reiet de ses eaux usées aux eaux pluviales, nous allons l'accompagner jusqu'à sa mise en conformité, explique Cathu Dubois. responsable du service EUND, Outre l'explication du rapport de contrôle, nous pouvons l'aider à trouver des solutions et des prestataires, recueillir leurs devis et suivre les travaux si cela est nécessaire. Nous pouvons également aider les entreprises à solliciter un financement auprès de l'Agence de l'Eau. Nous les accompagnons dans le montage de leur dossier de subventions. Suivant la taille de la société, la quote-part de financement accordée par l'Agence de l'Eau peut atteindre 40 à 60 % du montant total des travaux. Précisons que cet accompagnement du Syndicat auprès des entreprises est totalement gratuit."

En mouenne, près de 300 entreprises de l'Orge sont contrôlées chaque année. Seules 20 % d'entre elles recoivent un diagnostic favorable "du premier coup" et les autres doivent agir pour se mettre en conformité. Pour cela, elles disposent d'une année. Dans certains cas, si les travaux à engager sont conséquents, le délai peut être étendu à deux ou trois années. Tout au long de cette période, les entreprises sont relancées tous les quatre mois pour leur rappeler l'échéance à respecter. "Ensuite, une contre-visite est organisée, précise Cathy Dubois. Si les travaux n'ont pas été effectués, le ton change. Nous devenons plus virulents. Nous rappelons à nos interlocuteurs qu'ils vont avoir des pénalités. Nous nous renseignons sur leurs consommations d'eau et nous leur indiquons qu'ils s'exposent au quintuplement de leur redevance d'assainissement auquel s'ajoute une pénalité annuelle qui va de 2 000 à 10 000 euros. Trente jours plus tard, si rien n'a été fait, nous appliquons la sanction et transmettons le dossier au Trésor Public pour recouvrir ces sommes. C'est dommage d'en arriver là mais dans certains cas, s'il n'y a pas de sanction, il n'y a pas d'action."



De l'automobile aux métiers de bouche en passant par les hôpitaux

La nature des entreprises susceptibles d'être contrôlées est vaste. En effet, outre les activités industrielles ou de restauration, les hôpitaux, les lycées ou les administrations peuvent être contrôlés et la liste n'est pas exhaustive. Elle couvre aussi bien de grands industriels comme Coca-Cola ou Danone que les châteaux et fermes des rives de l'Orge.

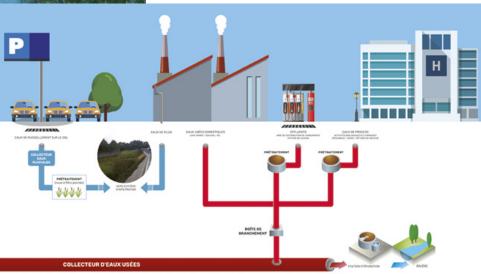
> Le service des Eaux Usées Non Domestiques concentre ses actions sur les secteurs géographiques où sont recensées de fréquentes ou d'importantes pollutions et sur les activités

professionnelles les plus sensibles comme les métiers de bouche ou les garages. À titre d'exemple, des contrôles ont été diligentés à Sainte-Geneviève-des-Bois car de nombreuses pollutions liées aux hydrocarbures y avaient été identifiées et d'autres opérations de vérification ont été effectuées auprès de restaurateurs qui évacuent sans égard leurs graisses et leurs huiles usagées.

Dans ces moments-là, les équipes du Syndicat constatent des réactions très variées. "Certains ont beaucoup de mal à comprendre l'intérêt

de la démarche car ils ne voient pas de gain dans leur chiffre d'affaires ou leurs résultats, confie Cathy Dubois. Cependant, **nous nous réjouissons de voir de grandes entreprises très sensibles à ces sujets et des managers être attachés à leurs responsabilités environnementales**

comme la cheffe d'entreprise des Transports Raboin. Pour la mise en conformité de sa société, elle a, en effet, créé d'énormes bassins à ciel ouvert pour recueillir les eaux pluviales de ses parkings. Autre exemple vertueux : la plate-forme logistique de Biocoop à Ollainville où nous avons tout suivi, du permis de construire jusqu'aux travaux. Biocoop a écouté et respecté nos recommandations. Ils ont créé des noues (petits fossés enherbés) pour traiter leurs eaux pluviales. Leur parcelle n'est pas desservie par un réseau d'eaux usées public, ils ont une microstation. Tout est conforme et c'est un vrai beau projet."







L'Orge et ses affluents sont surveillés de façon continue

Les rivières et les milieux humides constituent une entité écologique riche mais vulnérable. Le Syndicat de l'Orge œuvre donc au quotidien pour préserver la rivière et réduire les pollutions régulières et occasionnelles liées aux activités humaines.

Atteindre le bon état global demande encore des efforts

La campagne patrimoniale conduite par le Syndicat sur 20 points de mesure complémentaires au réseau de suivi de l'Agence de l'eau a permis de confirmer une qualité physico-chimique globalement bonne de l'Orge et ses affluents. Paradoxalement, l'Orge aval est en meilleure qualité physico-chimique que l'Orge amont et ses affluents. Ceci est sans doute le résultat des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement entrepris depuis de nombreuses années sur le secteur avai. On note d'ailleurs une réelle amélioration de la qualité physico-chimique sur la Vidange à Égly liée aux récents travaux d'assainissement sur la commune.

C'est l'indice macro-invertébrés qui est le paramètre biologique le plus déclassant de la qualité des cours d'eau. Ainsi, la qualité biologique oscille entre la classe "Mauvaise" et "Moyenne". Ces résultats sont révélateurs de la dégradation des habitats aquatiques liés à de nombreux dysfonctionnements hydromorphologiques (seuils, berges abruptes, lits surcreusés, rectifiés, envasés, érodés, etc.). À noter cependant que la qualité biologique de la Prédecelle et de la Charmoise continue de s'améliorer pour passer en classe "Moyenne."

Concernant les plans d'eau du Syndicat, 7 bassins sur 8 sont classés en qualité biologique "Moyenne" tandis que la tendance à l'amélioration de la qualité biologique se confirme sur le bassin de Lormoy qui atteint la classe de qualité "Bonne".



Poudre absorbante d'hydrocarbures en sortie d'ouvrage d'eaux pluviales

Le Syndicat se mobilise contre les pollutions ponctuelles de cours d'eau

22 pollutions ont été recensées dont une pollution importante aux hydrocarbures sur la boëlle Saint Michel à Sainte-Genevièvedes-Bois en janvier 2023 qui a impacté l'Orge jusqu'à sa confluence avec la Seine et a provoqué une forte mortalité piscicole. Les équipes du Syndicat se sont largement mobilisées en cellules de crise pour disposer des barrages anti-pollution et rechercher avec Cœur d'Essonne Agglomération l'origine de la pollution. Le Syndicat a déposé plainte contre le pollueur présumé et une enquête a été ouverte par l'Office Français de la Biodiversité. Au total, le Syndicat a déboursé plus de 30 000 € pour lutter contre la pollution, La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a quant à elle estimé les dommages écologiques de la pollution à près de 320 000€.



5 CONSEILS À SUIVRE POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'ORGE

Bannir les produits phytosanitaires

(jardin, entretien des toitures...) car les molécules nocives pour l'homme, la faune et la flore finissent dans la rivière.



Ne pas jeter dans les toilettes des lingettes/cotons-tiges car ils obstruent les réseaux.

Alerter dès qu'une pollution est constatée.

Mettre en conformité son système d'assainissement.









Plan d'amélioration de la qualité de l'eau

Le Syndicat a lancé une démarche d'animation auprès de l'ensemble des collectivités gestionnaires de réseaux d'assainissement du territoire afin de résorber les points noirs de pollution. Il s'agit de points de rejets d'eaux usées en rivière, récurrents voire permanents, liés à des mauvais branchements.

Au total, 23 points ont été identifiés sur le bassin-versant de l'Orge auxquels s'ajoutent 13 lycées classés non conformes (travaux en cours). Cette action permet d'inscrire dans les Schémas Directeurs d'Assainissement les études préalables, les enquêtes de conformité puis les travaux nécessaires pour mettre les installations concernées en conformité.

Retrouvez notre rapport sur la qualité de l'eau sur syndicatdelorge.fr